



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 55484

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quels sont, en dehors de la publication au Journal officiel des listes de termes, expressions et définitions, les moyens de diffusion des résultats de leurs travaux dont disposent les différentes commissions à spécialités de terminologie et de néologisme.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les moyens de diffusion des résultats de leurs travaux dont disposent les différentes commissions spécialisées de terminologie et de néologie. Le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française dispose (article 5) que les commissions spécialisées sont assistées, dans les administrations dont elles dépendent, d'un service chargé notamment de veiller à la diffusion de leurs travaux sous l'autorité du haut fonctionnaire de terminologie qui doit être désigné dans chaque ministère. Dans la pratique, ces dispositions ont reçu des applications différentes suivant les administrations. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie doit veiller au fonctionnement de sept commissions dans des domaines variés. Cette responsabilité a conduit ce ministère à accorder de l'importance à la terminologie. Le haut fonctionnaire assume sa tâche avec compétence et dispose d'un secrétariat. Ce ministère a donc organisé l'information sur les travaux de terminologie autour de plusieurs actions : parution sur l'intranet de tous les termes publiés au Journal officiel ; envoi systématique des fascicules de vocabulaire thématiques établis par la délégation générale à la langue française et aux langues de France à un réseau de correspondants ; communiqués de presse et invitation périodique de journalistes pour leur soumettre les nouveaux termes. D'autre part, un certain nombre d'établissements dépendant du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie se sentent concernés par la terminologie et y apportent leur concours, par exemple dans le domaine de l'ingénierie nucléaire (parution et diffusion d'un fascicule de vocabulaire comprenant les termes publiés au Journal officiel, de l'industrie automobile (financement et large diffusion d'une brochure établie en liaison avec la délégation par le Comité français des constructeurs automobiles), de la chimie (communication à la délégation des adresses de correspondants dans les universités françaises et francophones pour envoi du fascicule du vocabulaire de la chimie). Dans les autres ministères, la création plus récente des commissions spécialisées de terminologie n'a pas encore permis aux administrations concernées d'organiser une action concertée de diffusion. Toutefois, le ministère des affaires étrangères fait connaître les termes le concernant sur l'intranet et à l'Organisation des Nations unies. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) informe d'autre part les professionnels de ce secteur des parutions au Journal officiel du vocabulaire recommandé, notamment par le biais de sa publication mensuelle. Enfin, la délégation générale à la langue française et aux langues de France, outre ses obligations de diffusion réglementaires au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale, assure la mise à jour régulière sur l'internet d'une base de données terminologiques d'accès libre, intitulée CRITER ([www.culture.fr/culture/dglf/terminologie/base-donnees.htm](http://www.culture.fr/culture/dglf/terminologie/base-donnees.htm)), qui regroupe l'ensemble des termes publiés. En outre, cette administration édite périodiquement des fascicules de vocabulaire thématiques qu'elle distribue gratuitement sur demande et dans toutes les manifestations et

colloques auxquels elle participe ainsi qu'à un réseau de correspondants. Des communiqués de presse sont également émis à l'occasion des parutions dans des domaines pouvant intéresser le plus large public. Sur un plan plus général, le ministre de la culture et de la communication fait de la sensibilisation du corps social à l'enrichissement de la langue une priorité de son action. Il compte associer à cette démarche la commission générale de terminologie, à l'occasion de son prochain renouvellement.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 55484

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 2005, page 451

**Réponse publiée le** : 22 mars 2005, page 2966